

Mise en ligne le 24 mars 2026

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

1 Préambule

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation. Elle présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2026 du budget principal du Syndicat.

2 Cadre général du budget primitif

Le budget primitif 2026 du budget principal retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2026 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté en Comité Syndical le 29 janvier 2026 et établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement (charges générales et masse salariale) sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De limiter l'augmentation des tarifs des redevances (assainissement collectif et non collectif) ;
- De laisser une trésorerie saine pour permettre le financement de tous les travaux à venir sur le réseau ou la station d'épuration afin de limiter le recours à l'emprunt.

A compter de l'adoption du budget primitif 2026, la réglementation comptable M4 a évolué en supprimant les chapitres de dépenses imprévues et permet désormais à une collectivité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre. Le Comité Syndical a donc autorisé la Présidente du Syndicat à effectuer ces mouvements à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (exploitation et investissement).

Il est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2025.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat du Syndicat aux heures d'ouverture du bureau.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026	
Reçu en préfecture le 24/03/2026	
Publié le 24/03/2026	
ID : 074-257402057-20260305-DOCBUDG_BP2026-BF	

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

3 Budget primitif 2026 du budget principal

3.1 Section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à 1 420 011,72 € soit un budget globalement en baisse par rapport à celui de 2025 (1 572 850,84 €).

3.1.1 Recettes

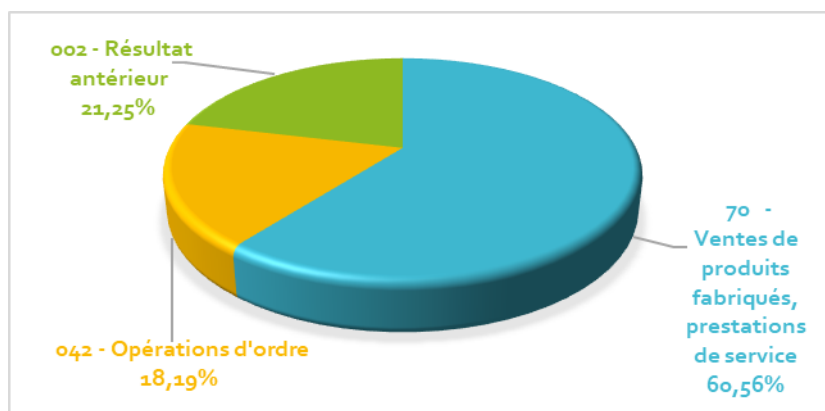
Le montant des recettes d'exploitation s'élève à 1 420 011,72 €.

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES D'EXPLOITATION PAR CHAPITRE – ANNEE 2025 et 2026

Chapitre	BP 2025	BP 2026	Variation
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de service	840 800,00	860 000,00	19 200,00
042 - Opérations d'ordre	252 219,71	258 239,71	- 6 020,00
002 - Résultat antérieur	479 831,13	301 772,01	- 178 059,12
TOTAL	1 572 850,84	1 420 011,72	- 152 839,12

RECETTES D'EXPLOITATION PAR CHAPITRE BP 2026



Chapitre 70 : Il concerne les produits des services de l'assainissement. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les usagers de l'assainissement collectif et par les usagers de l'assainissement non collectif. Le montant des recettes prévues pour ces postes est de l'ordre de 830 000 € soit environ 97 % du montant des recettes de ce chapitre.

D'autres recettes moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre et notamment le service de dépotage facturé aux entreprises de vidange des fosses septiques et bacs à graisses pour 14 000 € ainsi que la fourniture de chauffage au bâtiment de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes pour leur service environnement pour 6 000 €. La redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, instaurée par l'Agence de l'Eau et dû par les redevables sous la forme du supplément de prix, complète le chapitre (10 000 €).

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le 24/03/2026
ID : 074-257402057-20260305-DOCBUDG_BP2026-BF

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

Chapitre 042 : Il concerne des opérations d'ordre budgétaires notamment les amortissements des subventions obtenues lors de la réalisation de travaux en investissement.

3.1.2 Dépenses

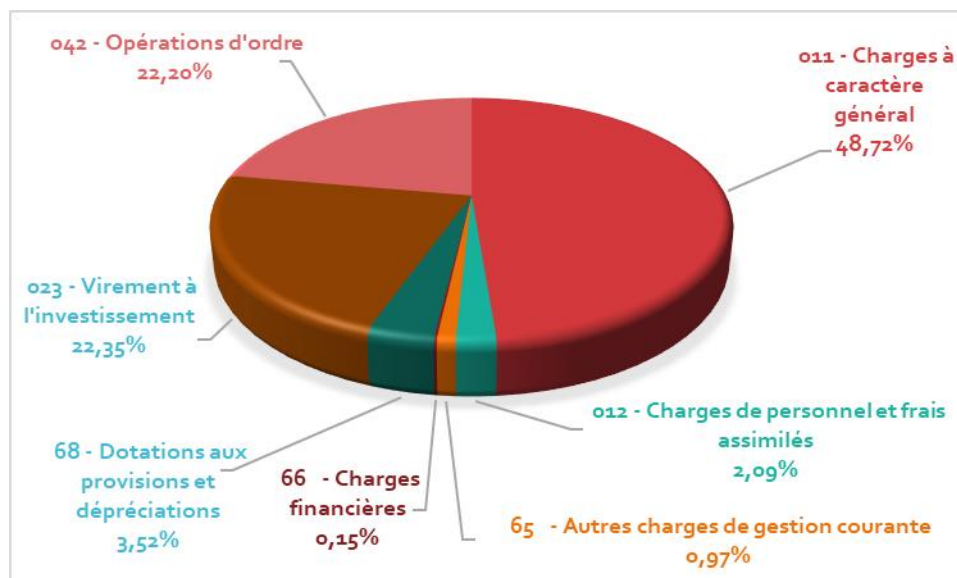
Le montant des dépenses de la section d'exploitation s'élève à 1 420 011,72 €.

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION PAR CHAPITRE – ANNEE 2025 ET 2026

Chapitre	BP 2025	BP 2026	Variation
011 - Charges à caractère général	645 265,00	691 845,00	46 580,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	27 412,00	29 623,00	2 211,00
65 - Autres charges de gestion courante	10 773,00	13 753,00	0,00
66 - Charges financières	4 690,00	2 180,00	- 2 510,00
67 - Charges exceptionnelles	80 800,00	0,00	- 80 800,00
68 - Dotations aux provisions	50 000,00	50 000,00	0,00
022 - Dépenses imprévues	78,67	0,00	- 78,67
023 - Virement à l'investissement	434 000,00	317 438,34	- 116 561,66
042 - Opérations d'ordre	319 832,17	315 172,38	- 4 659,79
TOTAL	1 572 850,84	1 420 011,72	- 152 839,12

DEPENSES D'EXPLOITATION PAR CHAPITRE BP 2026



Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le 24/03/2026

ID : 074-257402057-20260305-DOCBUDG_BP2026-BF

S²LO

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : ce chapitre regroupe essentiellement les dépenses pour l'exploitation de la station d'épuration et des réseaux de transport des effluents collectifs pour 424 000 €, le suivi de l'exploitation et le contrôle de la conformité des performances de la station d'épuration par un cabinet d'ingénieur pour 4 000 € et les divers contrôles des installations d'assainissement non collectif sur tout le territoire du Syndicat pour 30 000 €.

Le reste des crédits concernent : électricité, téléphone, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien du réseau, déneigement de la station, les primes d'assurances, la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Le ratio charges de personnel par rapport aux dépenses réelles d'exploitation se situe autour de 3,8 % ce qui représente peu sur le total des dépenses.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante.

Ce chapitre prévoit :

- le versement des indemnités des élus,
- les abonnements aux logiciels (comptabilité, paye, office 365, etc.) et pour le site internet,
- les frais de mission des élus,
- les créances admises en non-valeur.

Chapitre 66 : Intérêts de la dette :

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement :

Cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement et est prévue à hauteur de 317 438,34 €.

Chapitre 042 : : Il concerne des opérations d'ordre budgétaires notamment les amortissements des immobilisations pour tenir compte de la dépréciation des biens au fur et à mesure des années écoulées.

3.2 Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 1 006 263,77 €.

3.2.1 Recettes

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 1 006 263,77 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2025 ET 2026

Chapitre	BP 2025	BP 2026
13 - Subventions d'investissement	136 960,00	119 880,00
106 - Dotations, fonds divers et réserves	748 247,40	253 773,05
021 – Virement de la section d'exploitation	434 000,00	317 438,34
040 - Opérations d'ordre entre sections	319 832,17	315 172,38
TOTAL	1 639 039,57	1 006 263,77

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

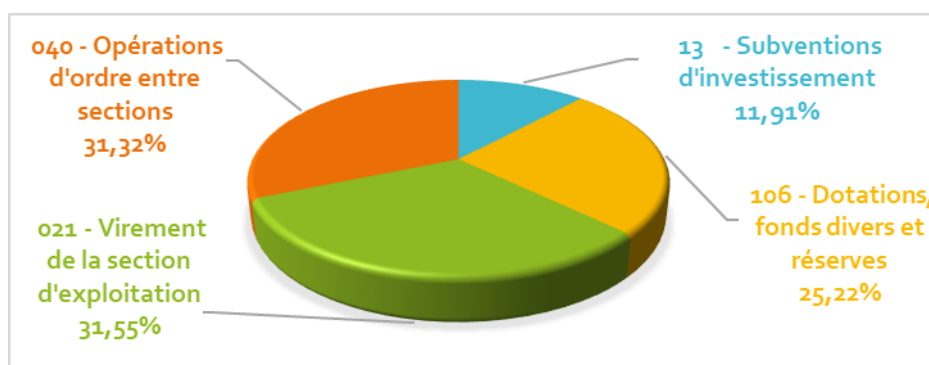
Publié le 24/03/2026

ID : 074-257402057-20260305-DOCBUDG_BP2026-BF

S²LO

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE BP 2026



Les recettes sont constituées par :

- Le solde de la subvention du Conseil Départemental pour les travaux de vidange et d'amélioration du digesteur (119 880 €),
- De l'autofinancement : affectation d'une partie du résultat d'exploitation de l'année 2025 soit 253 773,05 € et un virement de la section d'exploitation en prévisionnel pour 317 438,38 €,
- Opérations d'ordre budgétaires des amortissements des immobilisations pour 315 172,38 €.

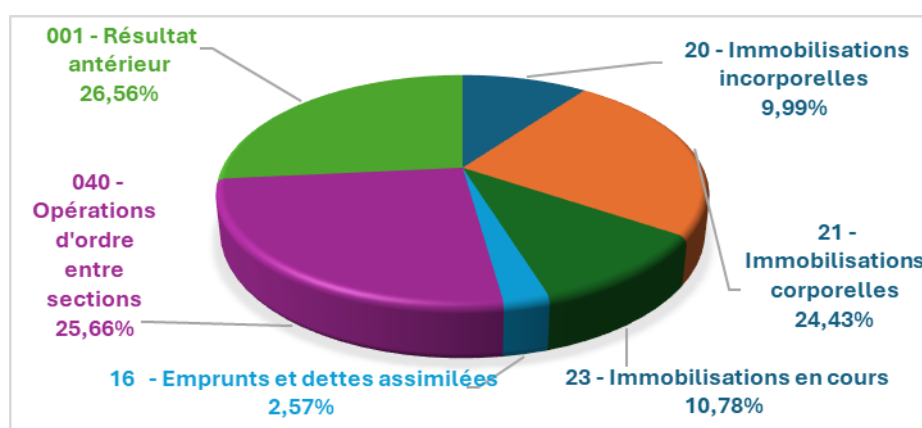
3.2.2 Dépenses

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 1 006 263,77 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2025 ET 2026

Chapitre	BP 2025	BP 2026
20 - Immobilisations incorporelles	113 070,00	100 520,00
21 - Immobilisations corporelles	206 100,00	245 860,00
23 - Immobilisations en cours	590 328,36	108 471,01
16 - Emprunts et dettes assimilées	98 100,00	25 900,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	252 219,71	258 239,71
001 - Résultat antérieur	379 221,50	267 273,05
TOTAL	1 639 039,57	1 006 263,77

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE BP 2026



Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

Les principaux projets de l'année 2026 et suivantes sont :

Etude et recherche des micropolluants sur le réseau intercommunal et les réseaux communaux pour définir les actions à entreprendre (diagnostic amont et permanent)	54 320,00 €
Diagnostic de localisation d'eaux claires parasites dans le réseau intercommunal et les réseaux communaux d'eaux usées = solde 2025 plus un complément en 2026	26 200,00 €
Etude hydraulique du piège à cailloux rue des Vernaies	5 000,00 €
Mise à jour des cartes d'aptitudes des sols pour prendre en compte les derniers Plans de Prévention des Risques Naturels des communes (assainissement non collectif)	15 000,00 €
Changement du Sofrel de télésurveillance et des 5 Sofrel des postes de relevage et des déversoirs d'orage	36 560,00 €
Mise à jour du système de régulation des 2 centrifugeuses	40 000,00 €
Rénovation de la ventilation des locaux techniques de la station d'épuration	20 000,00 €
Création d'un sas à la porte d'entrée et isolation des bureaux	10 000,00 €
Remplacement du portail d'entrée de la station d'épuration	12 000,00 €
Diagnostic et réfection de la poutre du toit côté droit	15 000,00 €
Remplacement de la chaudière gaz	45 000,00 €
Réfection des descentes de cheneaux en façade et des 3 châssis de désenfumage	17 300,00 €
Réfection du crépi des bâtiments de la station d'épuration	50 000,00 €
Travaux de vidange et d'amélioration du digesteur – station d'épuration = solde	2 000,00 €
Modification du réseau d'eaux usées au carrefour de la rue de l'Hermitage et de l'avenue du Vieux Pont (Thônes) et remplacement d'une partie du réseau d'eaux usées	106 471,01 €

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le 24/03/2026
ID : 074-257402057-20260305-DOCBUDG_BP2026-BF



Fait à THONES, le 24 mars 2026.